



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

Arrondissement de
Marseille

MAIRIE D'AURIOL
13390

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIOL

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	31

N° 01/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Danièle GARCIA, Maire.**

Date de la convocation : 8 février 2019

Étaient présents : MM GARCIA Danièle, ROCCHIA Raymond, AZIBI Monique, BARBAROUX Guy, GERMAIN Jacques, MAUNIER Joséphine, RETOR Antoine, MEAN Hélène, JOURNEUX Aline, VISNELDA Jean-Paul, KOUCHICA Gilles, MIECHAMP Robert, DIE Claudine, VOLPE Michèle, GIRAUD Danièle, REY Daniel, AL MHANA Laurence, DORGNON Gérald, SANTIAGO Jean-Antoine, BERLENCOURT Pierre, ALLOUCHE Albert, RAFFAELLY Sandrine, MIQUELLY Véronique, GOLEA Alain, CAMOUS Richard, OLIVIERO Marie-Cécile, HADDAD Rachid.

Avaient donné procuration : MM. RUL Marie-Dominique, REVEST Jean-Luc, MOUREN Bernadette, GRIMAUD Michelle, OF Eric.

Était absent : M. SICARD Frédéric.

Secrétaire de Séance : M. SANTIAGO Jean-Antoine.

Objet : Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2019 – Budget Principal – Adoption du rapport d'orientation budgétaire -

Rapporteur : Monsieur Guy BARBAROUX, Adjoint aux Finances et aux Budgets.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et, notamment son article 107 qui a modifié l'article L2312-1, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances, en date du 13 février 2019,

Accusé de réception en préfecture
013-211300074-20190218-01-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019



Au vu du rapport d'orientation budgétaire 2019,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur GOLEA Alain, « liste Auriol Objectif 2020 », ne participe pas au vote.

Par 26 voix pour (25 liste « d'intérêt communal. Agir pour Auriol » et 1 liste « Auriol Vraiment à Gauche »), 5 voix contre liste « Auriol Ensemble »,

Décide :

- **de prendre acte pour le budget principal de la ville :**
 - . de la communication du rapport pour le Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2019,
 - . de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2019.
- **d'adopter le rapport d'orientation budgétaire 2019 (ci-joint).**

Fait les jour mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Danièle GARCIA

